

**Communiqué de presse – Vegaplan lance la fiche culture/parcelle électronique**

5/03/2018

**Les agriculteurs certifiés Vegaplan peuvent désormais compléter leurs fiches-culture/parcelle sur support électronique, grâce à une nouvelle application. Cette application est disponible gratuitement dans la banque de données de Vegaplan, qui est elle-même consultable sur le site web [www.vegaplan.be](http://www.vegaplan.be). Les agriculteurs ont également la possibilité de conserver leurs fiches culture/parcelle sur une plateforme en ligne, où ils peuvent à tout moment les consulter et les adapter. Et surtout, ils peuvent très facilement mettre ces fiches à disposition des acheteurs de leur choix. L'utilisation de ce format électronique n'est aucunement une obligation : les enregistrements sur papier ou via d'autres programmes d'enregistrement de cultures restent parfaitement possible dans le cadre de la certification Vegaplan.**

**Le rôle des fiches culture/parcelle**

Le Standard Vegaplan prévoit une série d'enregistrements auxquels les agriculteurs doivent procéder pour pouvoir obtenir leur certification. L'un des principaux est l'enregistrement des produits phytosanitaires appliqués. Pour des pommes de terre, des fruits et légumes et du houblon, une fiche parcelle/culture correctement complétée est obligatoire ; elle mentionne entre autres les données de fertilisation et éventuellement d'irrigation. Cette obligation est formulée dans l'exigence [6.3.8](#) du Standard Vegaplan (version 2.0). Vegaplan offre désormais la possibilité de compléter cette fiche-parcelle/culture en format électronique. Cette application est mise gratuitement à disposition des agriculteurs qui sont certifiés pour le Standard Vegaplan/le guide sectoriel G-040 (production primaire végétale), via [la banque de données de Vegaplan](#).

**Accès aux fiches parcelle/culture électroniques**

L'accès à la banque de données de Vegaplan nécessite un login. L'agriculteur qui est déjà enregistré dans la banque de données de Vegaplan mais qui ne retrouve plus ses données de login peut se faire envoyer par email un nouveau nom d'utilisateur et mot de passe en cliquant sur « mot de passe oublié ? » sous l'URL <http://database.primaryproduction.be/fr/login>. Quant aux agriculteurs certifiés Vegaplan qui ne disposent pas encore d'un login, ils peuvent tout simplement en demander par email à l'adresse [info@vegaplan.be](mailto:info@vegaplan.be), en mentionnant leur numéro d'entreprise (= numéro de TVA). Le nom d'utilisateur et le mot de passe vous seront envoyés.

Une fois connecté à la banque de données de Vegaplan, l'agriculteur peut consulter le statut de certification de son exploitation. La nouveauté est qu'il dispose désormais d'un nouvel onglet : « mes fiches cultures », sous lequel il peut introduire des fiches parcelles électroniques, et ensuite, au besoin, les modifier.

Illustration 1: Exemple de désignation de parcelles dans l'application



Nom de la parcelle	Référence	Surface	Remarques	Actions
1	1	6,3 ha		<a href="#">adapter</a> <a href="#">supprimer</a>
Champ 2		2,5 ha		<a href="#">adapter</a> <a href="#">supprimer</a>
Champ de George	12	5,8 ha	Parcelle contaminée par le souchet comestible	<a href="#">adapter</a> <a href="#">supprimer</a>

Illustration 2: L'agriculteur peut partager ses fiches avec l'acheteur de son choix.



Culture	Parcelle	Date du semis ou de la plantation	Disponible pour l'acheteur	Actions
Maïs	2	03-05-2017	Invisible aux acheteurs	<a href="#">adapter</a> <a href="#">supprimer</a> <a href="#">disponible pour l'acheteur</a>
Pommes de terre	1	25-04-2017	Visible aux acheteurs	<a href="#">adapter</a> <a href="#">supprimer</a> <a href="#">disponible pour l'acheteur</a>

## Lien avec l'application d'Inagro relative aux produits phytosanitaires

Les données concernant la fertilisation, l'application des produits phyto, l'irrigation, l'échantillonnage, l'historique des cultures, etc. peuvent être très simplement introduites au niveau d'une parcelle. Pour l'enregistrement des produits phyto, l'application est liée à la liste des produits autorisés mise à disposition par Inagro (sauf pour les betteraves et les fruits). Concernant les produits phyto utilisés en culture de betteraves, l'application renvoie à la liste de produits autorisés mise à disposition par l'IRBAB.



## Partage des fiches culture/parcelle avec les acheteurs

Le système de Vegaplan permet aux agriculteurs certifiés de conserver leurs fiches en un endroit central et de les mettre, au besoin, à disposition des acheteurs de leur choix. En effet, les acheteurs qui disposent d'un login pour la banque de données de Vegaplan peuvent consulter les fiches culture/parcelle auxquelles leurs fournisseurs (ç-à-d. les agriculteurs certifiés Vegaplan) leur ont donné accès.

Rappelons cependant que l'utilisation de ce format électronique n'est pas obligatoire dans le cadre de la certification et que les agriculteurs peuvent toujours opter pour les enregistrements papier ou d'autres programmes d'enregistrement de cultures.

### **Manuel et contact**

Le manuel d'utilisation de la fiche culture/parcelle électronique de Vegaplan est proposé via un lien dans l'application elle-même et est aussi publiquement disponible via le site web de Vegaplan, <http://www.vegaplan.be/fr/base-de-donnees/manuel>.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Vegaplan, par téléphone au 02 880 22 00 ou par email à l'adresse [info@vegaplan.be](mailto:info@vegaplan.be).